

FICHE TECHNIQUE : Terres d'Afrique

Les Maîtres de l'argile du Mali et du Maroc

DONNEES TECHNIQUES

Nombre d'objets.....	30
Nombre de photos.....	48
Panneaux explicatifs (60 x 90 cm).....	13

Conditionnement

- 4 cantines (35 x 50 x 88 cm).....	14, 17, 17 et 37 kg
- 1 cantine (29 x 40 x 56 cm).....	22 kg
- 1 caisse plastique (26 x 40 x 56 cm).....	8 kg
- une valise photos (3 x 53 x 78 cm).....	7 kg
- une caisse en bois - maquette - (60 x 75 x 80 cm).....	35 kg
- une caisse bois - zellige démonté - (7 x 75 x 75 cm).....	13 kg
- une caisse bois - zellige monté - (10 x 90 x 90 cm).....	25 kg
- deux caisses bois - panneaux - (37 x 68 x 100 cm).....	40 et 45 kg
- une caisse bois - panneau pièces zellige - (10 x 67 x 97 cm).	12 kg
- une caisse bois-photo Maroc- (68 x 70 x 83 cm).....	11 kg
- une caisse bois-photo Mali - (10 x 58 x 84 cm)	10 kg
- une caisse bois carton plume-photo Mali- (7 x 55 x 95 cm).....	2,5 kg
- une caisse bois carton plume-photo Maroc - (6 x 88 x 130 cm).....	4 kg
- une caisse bois et osier (59 x 59 x 69 cm).....	28 kg
- une caisse bois et osier (59 x 59 x 69 cm).....	25 kg

TOTAL = 372,5 kg

Valeur d'assurance

4450 euros module Mali

Tarifs de location

350 euros pour 1 semaine
550 euros pour 2 semaines
750 euros pour 3 semaines
150 euros par semaine suppl.

CONDITIONS DE PRET

▪ **Fiche de réservation**

A la réception de cette fiche, l'association Cinémas et Cultures d'Afrique confirme la réservation aux dates et aux conditions souhaitées.

▪ **Tarifs de location**

Les tarifs sont appliqués de la date de sortie à la date de retour de l'exposition (temps de transport à compter dans la tarification).

▪ **Assurance**

L'organisme locataire doit fournir une attestation d'assurance correspondant au prix de l'exposition.

Dès qu'elle sort des locaux de Cinémas et Cultures d'Afrique, l'exposition doit en effet être assurée par le locataire.

Si des dégâts surviennent pendant le transport ou la durée de l'exposition, la responsabilité relève de l'organisme locataire.

En cas de dommages et dégradations relevés sur les objets de l'exposition, l'organisme locataire fait intervenir son assurance, afin que la valeur des objets soit remboursée dans la totalité à Cinémas et Cultures d'Afrique.

▪ **Transport**

Le transport des caisses, cantines et sacs contenant les objets de l'exposition est organisé par la structure locataire. Cette dernière devra signaler à Cinémas et Cultures d'Afrique le mode de transport choisi et le nom de la société (s'il y a lieu) ainsi que la date de retrait.

Le retrait de l'exposition se fait, autant que possible, sur rendez-vous dans les locaux de Cinémas et Cultures d'Afrique :

49 rue St Nicolas - 49100 Angers

du lundi au jeudi : de 9 h à 12h30 et de 14h30 à 18 h

le vendredi : de 9h à 12h30

